



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)



CALENDRIER DE FORMATION

SITE DE MONTPELLIER

Test d'entrée en formation : 23 et 24 Juin 2022

Positionnement des stagiaires en formation : 22 et 23 Juin 2022

MODULES DE FORMATION (SOUS RESERVES DE MODIFICATIONS DU CALENDRIER)

UC4 Projet Asso : 12 et 13 Septembre 2022

Module Arbitrage : 26 et 27 Septembre 2022

UC4 Projet Sportif/Educ. : 17 et 18 Octobre 2022

UC1 : 24 au 27 Octobre 2022

UC2 : 14 au 17 Novembre 2022

Module Santé : 05 et 06 Décembre 2022

UC3 : 06 au 09 Février 2023

Module Sécurité : 27 et 28 Mars 2023

Certification : 18 au 19 Mai 2023

Rattrapages : 07 et 08 Juin 2023

COÛT PEDAGOGIQUE

Tarif horaire : 6€ / heure de formation, auxquels s'ajoutent :

- Des frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 220€
- Des frais d'accompagnement liés à la mise en situation professionnelle (UC1,2, 2.2, 3.2) d'un montant forfaitaire de 400 €
- Des frais d'accompagnement liés à la mise en situation professionnelle (UC4) d'un montant forfaitaire de 200 €

Tarif maximum : 6€ x 179h + 220€ + 400€ + 200€ = 1 894€ pour 179 heures de formation

NB : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir règlement de la formation)

LIEU DE LA FORMATION

Ligue de Football d'Occitanie
615 Avenue du Dr Jacques Fourcade
34070 MONTPELLIER

Pas de restauration ni d'hébergement sur place

Calendrier

Coût

Lieux

Restauration et
hébergement

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

1 Route de Cépet – BP 200 - 31180 Castelmaurou
Mail : formation@occitanie.fff.fr – Web : <https://occitanie.fff.fr>
Siret n°776 945 750 000 37 Code NAF : 93 12 Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 733 100 120 31
auprès du préfet de la région



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE